



**49<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme**

**Point 10 – Dialogue interactif de haut niveau sur la situation des droits humains en  
République centrafricaine**

Intervention du Luxembourg

30 mars 2022

Le Luxembourg s'associe à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Mon pays est gravement préoccupé par la situation des droits humains en République centrafricaine et condamne les violences et attaques commises contre les civils tant par les forces armées nationales que par les groupes armés. Nous déplorons la participation active aux combats de mercenaires russes ainsi que leur implication dans des violations et abus des droits humains et du droit international humanitaire.

Le Luxembourg exhorte le gouvernement à mettre en œuvre tous les aspects du Code de protection de l'enfance, promulgué en juin 2020, à allouer – si besoin est avec l'aide des partenaires techniques et financiers – les fonds nécessaires à sa mise en œuvre et à redoubler d'efforts pour prévenir et répondre aux violations graves contre les enfants. Nous recommandons également de nommer un point focal pour la protection de l'enfance au sein des Forces armées centrafricaines avec l'autorité nécessaire, notamment afin de faciliter le dialogue avec l'ONU.

L'impunité favorise depuis longtemps la recrudescence des violences en République centrafricaine. Des procédures judiciaires équitables et efficaces peuvent marquer un tournant pour la justice et la sécurité dans le pays ; la Cour pénale spéciale dispose d'un potentiel crucial dans ce tournant.

Nous exhortons les autorités centrafricaines à mener les enquêtes requises, à poursuivre les auteurs des violations des droits humains et à rendre justice aux victimes tout en dotant la Cour pénale spéciale des moyens suffisants pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat.

Je vous remercie.

(1 min 30 / 245 mots)